



Association des Villes  
pour la Propreté Urbaine

**Dossier de présentation**



Association des Villes  
pour la Propreté Urbaine

## Présentation de l'association

L'AVPU est née à la suite de rencontres entre collectivités, initiées par la Ville de Versailles, sur le thème de la propreté urbaine. Le dépôt des statuts a été réalisé en préfecture des Yvelines au mois de décembre 2010. L'AVPU débute ses activités en janvier 2011.

Ces rencontres qui ont conduit à la création de l'AVPU, ont toujours regroupé des élus et des agents territoriaux. Cette mixité permet d'assurer une approche globale de la propreté urbaine.

L'AVPU est présidée par un élu et son vice-président est un agent territorial.

L'AVPU accueille des villes de toute taille, des regroupements de communes, des associations ou fédérations.

L'AVPU est indépendante et fonctionne grâce à ses cotisations.

Le conseil d'administration de l'AVPU est le suivant :

### Collège « élus »

- Magali Ordas, Présidente, ville de Versailles
- Martine Caradec, Secrétaire, ville d'Asnières sur Seine
- Serge Fleurence, ville de Montpellier
- Pierre-Paul Léonelli, CU de Nice Côtes d'Azur
- Jacques Tapin, ville de Niort
- Vincent Maho-Duhamel, ville de Rennes
- Mary-Claude Boutin, ville de Saint-Germain en Laye

### Collège « agents Territoriaux »

- Christine Rident, Vice Présidente, ville de Rennes
- Jean Granet, Trésorier, ville de Charleville-Mézières
- Elise Rousselot, ville d'Auxerre
- Bernard Devau, ville de Montpellier
- David Suder, Communauté urbaine de Nice Côtes d'Azur
- Christian Farcy, ville de Niort
- Vincent Bruno, ville de Versailles

### Le Bureau

- Magali Ordas, Présidente, ville de Versailles
- Christine Rident, Vice Présidente, ville de Rennes
- Jean Granet, Trésorier, ville de Charleville-Mézières
- Martine Caradec, Secrétaire, ville d'Asnières sur Seine

## La finalité de l'AVPU

L'AVPU a pour objet, dans un but d'intérêt général, de faire progresser la propreté en ville et de favoriser la perception positive de cette progression par les citoyens.

Elle incite les collectivités locales à mesurer le plus objectivement possible leurs actions pour la propreté urbaine, notamment à l'aide de la grille des indicateurs objectifs de propreté (IOP).

Elle favorise les échanges d'expériences entre collectivités pour une amélioration des politiques municipales. Elle élabore des recommandations et des plans d'actions pour rendre plus efficaces les modes opératoires.

Elle fédère des initiatives collectives pour promouvoir la propreté urbaine.

L'association est seule habilitée à :

- > définir, diffuser modifier et promouvoir la grille des indicateurs objectifs de propreté ;
- > valider les résultats des grilles ;
- > regrouper et analyser les résultats des grilles que lui communiqueront les adhérents ;
- > établir des moyennes, médianes, et autres distributions statistiques des résultats ;
- > rendre compte auprès de chaque adhérent de ses résultats par rapport aux données statistiques élaborées par l'association.

L'association s'engage à la confidentialité des résultats des grilles de chaque adhérent.

Chaque membre de l'association reste libre de communiquer sur ses propres résultats et sur l'analyse faite par l'association.

## Pourquoi adhérer à l'AVPU

### **S'engager**

Adhérer à l'AVPU signifie que la collectivité locale s'engage à mesurer son niveau de propreté et à le soumettre à l'analyse. L'évaluation est déjà un acte fort qui marque une réelle volonté de progresser.

### **S'évaluer**

Adhérer à l'AVPU permet de se doter des moyens de mesurer le plus objectivement possible le niveau de propreté de son espace public. L'évaluation se fait selon la grille validée par l'AVPU et commune à tous les adhérents. L'AVPU fournit des outils d'analyse des résultats enregistrés par chaque collectivité afin que la grille des IOP devienne un outil de progression pour chaque adhérent.

### **Se situer**

L'AVPU collecte l'ensemble des relevés de ses adhérents (établis à partir des grilles IOP) et produit une analyse des résultats afin de permettre à chaque collectivité de situer ses propres évaluations par rapport aux évaluations des autres collectivités. Les résultats restent cependant confidentiels et seule la collectivité peut décider de les communiquer.

### **Communiquer**

Adhérer à l'AVPU traduit la volonté politique en faveur d'une meilleure propreté. L'adhésion confère à la collectivité, la capacité à afficher cet engagement par une communication spécifique. Chaque collectivité est invitée à communiquer sur sa propre progression.

### **Partager**

Les adhérents de l'AVPU échangent en permanence sur leur pratiques à l'occasion des rencontres, des réunions du Club AVPU, par le site Internet, par la documentation publiée par l'AVPU.

### **Progresser**

L'adhésion à l'AVPU permet de bénéficier des travaux menés par les membres adhérents dans le cadre du «Club AVPU». Le club a pour objectif d'élaborer des recommandations et des plans d'actions par thématiques permettant aux adhérents de mettre en œuvre des dispositifs testés et validés.

## La grille des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP)

La grille des IOP permet d'enregistrer un état quantitatif de la non-propreté.

*Elle permet de mesurer les différents éléments qui participent de cet état*

- papiers, emballages et journaux
- verre et les débris de verre
- mégots
- déjections canines
- dépôts sauvages
- herbes
- feuilles
- tags
- affiches et affichettes
- souillures adhérentes

*La grille des IOP permet d'enregistrer des résultats en distinguant différentes typologies d'espace :*

- secteur commercial
- secteur gare
- secteur mairie
- secteur logements collectifs
- secteur pavillonnaire
- secteur école
- secteur parcs et jardins

*La grille devient un outil de suivi en interne*

- Elle permet de mesurer l'évolution du niveau de propreté au fil du temps donc de mesurer son amélioration ou sa dégradation.
- Elle permet de hiérarchiser les différents sites entre ceux qui obtiennent de bons résultats et ceux dont les résultats sont moins bons.
- Elle permet d'établir des comparaisons saisonnières.

## Le Club AVPU

Le Club AVPU réunit des adhérents volontaires en groupes de travail sur un des thèmes spécifiques de la propreté urbaine. Ce groupe de travail se déroule sur un an et a pour objectif d'élaborer des recommandations et des propositions de plans d'actions.

Ces rencontres permettent, à partir des expériences consolidées des participants et de la prise de connaissance d'autres expériences exemplaires, d'élaborer des modes opératoires reproductibles pour les adhérents.

Les thématiques abordées porteraient sur :

- dépôt d'encombrants
- dépôt suite marché
- déjections canines
- sacs d'ordures ménagères sortis hors horaires
- l'abandon de produits phytosanitaires appliqué à la propreté urbaine
- etc.

Des thématiques méthodologiques

- la participation des habitants
- les modalités de collaboration entre les services intervenant sur l'espace public (propreté urbaine, espaces verts, police municipale, ...)
- etc.
- pertinence des équipes de médiation ou des brigades vertes

Pour l'année 2011, le Club AVPU a travaillé sur deux thématiques :

- la problématique des mégots sur l'espace public
- la problématique des dépôts liés aux marchés

## Les missions de l'AVPU

L'AVPU définit, diffuse, améliore et promeut la grille IOP.

L'AVPU collecte et analyse les grilles que lui communiquent les adhérents pour chaque trimestre.

L'AVPU établit des statistiques trimestrielles sur la base de l'ensemble des grilles collectées auprès de ses adhérents.

L'AVPU rend compte auprès de chaque adhérent de ses résultats au regard de l'analyse statistique de l'ensemble des grilles.

L'AVPU anime le club AVPU, coordonne les travaux, identifie des expériences remarquables, élabore les recommandations et les plans d'actions, publie à l'attention de ses adhérents les synthèses des différentes rencontres.

L'AVPU anime le site Internet de l'association.

L'AVPU organise et anime le colloque annuel ouvert aux non-membres.

L'AVPU forme les représentants des collectivités adhérentes pour l'utilisation de la grille des IOP.

L'AVPU promeut les villes adhérentes auprès de la presse en publiant un dossier de presse annuel et des communiqués ponctuels pour valoriser les collectivités adhérentes.

L'AVPU identifie au-delà de ses adhérents, en France mais aussi dans d'autres pays, des démarches innovantes susceptibles d'être reproduites par ses adhérents.

L'AVPU proposera des actions de communication consolidées pour l'ensemble des adhérents (campagne d'affichage, journée de la propreté) et la participation à des événements institutionnels (congrès des Maires,...).



Association des Villes  
pour la Propreté Urbaine

## Le fonctionnement économique de l'AVPU

L'AVPU est une association loi 1901 à but non-lucratif. Son fonctionnement est financé par les adhésions.

Les frais d'adhésions sont liés à la taille des collectivités locales

- 100 € pour les collectivités de moins de 5 000 habitants
- 500 € pour les collectivités de 5 001 à 20 000 habitants
- 900 € pour les collectivités de 20 001 à 50 000 habitants
- 1 200 € pour les collectivités de 50 001 à 100 000 habitants
- 1 600 € pour les collectivités de 100 001 à 250 000 habitants
- 2 000 € pour les collectivités de plus de 250 001 habitants

2 000 € pour les fédérations et associations professionnelles.



Association des Villes  
pour la Propreté Urbaine

## Bulletin d'adhésion

La ville, l'agglomération, l'association, la fédération de :

.....

souhaite adhérer à l'AVPU, sa population est de :

.....

Représentant élu de la collectivité,

- nom : .....

- prénom : .....

- délégation : .....

- téléphone : .....

- mail : .....

Représentant des agents territoriaux

- nom : .....

- prénom : .....

- délégation : .....

- téléphone : .....

- mail : .....

Cette adhésion ne sera définitive qu'après avoir été validée en conseil municipal.  
Nous vous remercions de nous faire parvenir le plus tôt possible cette décision.